

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2023

L'an 2023 et le jeudi 29 juin à 19h02, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie des Tourrettes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Laval, Maire de la commune des Tourrettes.

Présents : Anne Chauvet, Caroline Martinand, Valérie Ragel, Jean-Pierre Laval, Lionel Fargier, Margaux Millier, Bernard Chaix, Jean-Sébastien Silve, Grégory Genevet, Emmanuel Dumas, Francis Roth, Fabien Lepage.

Excusés ou absents : Christelle Degiorgis, Christophe Labrosse, Emmanuelle Antigny.

A 19h11, arrivée de Caroline Martinand qui participe ainsi à l'ensemble des votes.

Monsieur Jean-Sébastien Silve a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

En préambule de l'ordre du jour, le Maire Jean-Pierre Laval, sans remarque particulière de la part des élus, a fait adopté à l'unanimité le Procès-Verbal du dernier conseil municipal. Il a également fait un rappel sur la déontologie des élus : si un élu a un intérêt quel qu'il soit dans une délibération, il doit le signaler, ne pas prendre part aux discussions et aux votes.

### Délibérations

#### **1. Délibération 2023.06.29.01**

##### **Objet : Demande de subvention pour le préau de l'école élémentaire**

Le Maire indique qu'à la suite de l'intervention de Julien Cornillet, conseiller régional, la participation de la Région pour le projet du préau, augmente. Ainsi, le plan de financement se présente comme suit :

Montant des travaux subventionnables HT :	<b>74 006 €</b>
Subvention de la REGION :	29 602 €
Subvention DETR :	14 885 €
Subvention DEPARTEMENT :	11 745 €
Reste à charge (autofinancement):	<b>17 774 €</b>

Le début des travaux de construction est prévu pour le 10 juillet 2023 et la réception du chantier avant la rentrée des classes début septembre. Le Maire précise qu'une visite de chantier est prévue le lendemain du conseil municipal.

Pas de débat, pas de question. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité des membres présents et ou représentés d'adopter le plan de financement proposé par le maire pour un reste à charge de 17 774 € et autorise ce dernier à utiliser les sommes nécessaires inscrites au budget 2023.

## **2. Délibération 2023.06.29.02**

### **Objet : Voirie chemin de la Pascale**

Le Maire Jean-Pierre Laval prend la parole : « Nous avons des soucis réguliers de forte fréquentation du Chemin de La Pascale notamment quand il y a des retours de vacances ou des week-ends prolongés. Comme ça coince sur une partie de la voirie, j'ai fait faire un alignement à partir des bornes qui remontent au remembrement car c'était un chemin agricole. Il y a un problème, c'est l'entrée de la source qui selon lui appartient à Monsieur Veyreinc se situe sur le domaine communal. Si on veut agrandir la voie, il faut faire un renforcement avec de l'enrochement dans le ravin du Blomard. C'est un budget très important. De plus, les arbres en bordure de route sont à nous. Il faut donc envisager de les couper. C'est encore là un budget important. »

Des discussions s'engagent entre les conseillers municipaux... Que faire ? Élargir la route ? Mettre ce chemin en sens unique ? Laisser comme ça ?

Emmanuel Dumas : « Cela nécessiterait un élargissement de combien ?

Jean-Pierre Laval : « Ca il faut l'étudier mais c'est un ravin qui descend vite à pic en direction du Blomard à partir du bord de la route. »

Anne Chauvet : « En terme de longueur, ça représente 50 m linéaires. »

Lionel Fargier : « Si on fait un élargissement, il faut trouver une solution pour l'entrée de la source »

Francis Roth : « Et si on met un sens unique, dans le sens Les Tourrettes – La Coucourde. La largeur est suffisante pour une voie et ça résout le problème non ? »

Après exposés, débats et discussion, le conseil municipal décide donc à l'unanimité des membres présents ou représentés de faire procéder à un alignement de la voirie communale (Chemin de la Pascale) de part et d'autre au droit des parcelles ZB 21,25,72,49,50,146,144 et ZB 60 par le Cabinet Lamoulère pour un montant d'honoraires de 576 euros.

## **3. Délibération 2023.06.29.03**

### **Objet : Électrification et renforcement du réseau « basse tension »**

A la demande du Maire, le Territoire d'Énergie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes: électrification et renforcement du réseau Basse Tension à partir du poste Les Tourrettes. Aucun coût pour la Commune ; la totalité du financement est pris en charge par le Territoire d'Énergie Drôme soit un montant de 3 779,88€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drôme et ENEDIS, d'approuver le plan de

financement proposé et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## **Questions diverses**

### **1/ plan d'économie d'énergie**

Le Maire prend la parole pour faire un point sur les 6 premiers mois de mise en place d'actions et de décisions pour faire des économies d'énergie : « Le chauffage est à 19°C dans les bâtiments communaux en situation d'occupation, et à 16°C si les locaux sont inoccupés. Concernant l'éclairage public, avec l'extinction en nocturne, nous sommes à -14% des dépenses sur les 6 premiers mois de l'année 2023. Sur les bâtiments communaux, c'est -13%. Ces mesures portent leurs fruits en terme d'économie financière. On continue. »

### **2/ Dissolution de l'association des Anciens Combattants**

Monsieur Veyreinc, président de l'association des anciens combattants de Saulce, Mirmande, La Coucourde et les Tourrettes, a souhaité dissoudre la structure et les fonds possédés sur le compte courant ont été versé à l'association du Souvenir Français. Les Maires des Tourrettes, de La Coucourde et de Saulce se sont unis pour remettre en question la dissolution de l'association en s'adressant au sous-préfet qui leurs a donné raison. Ainsi, à l'heure actuelle, la volonté est de remettre au goût du jour cette association et de trouver quelqu'un pour s'en occuper.

### **3/ Eaux pluviales – rue de Bérianne**

Avec la création d'un lotissement en dessous de la rue de Bérianne en face du lotissement des Lavandins et la création d'un merlon, les eaux pluviales du lotissement des Lavandins qui avant se verser en dessous de la route, viennent désormais inonder la maison de Monsieur Bertrand. Une étude a été effectuée : coût de l'opération de l'ordre de 40 000 € à budgétiser...

### **4/ Nuisances sonores en bordure de l'A7**

Le patron du Mas de Bérianne, Stéphane Vinson a interpellé le Maire concernant les nuisances sonores dues à la proximité de l'A7. Plusieurs riverains se plaignent du bruit et réclament une solution. Une rencontre a eu lieu avec Karim Oumeddour, conseiller départemental, Jean-Pierre Laval, le représentant local de Vinci Autoroutes et des riverains. Pour toutes les zones urbanisées avant 1978, possibilité de mettre en place des solutions pour diminuer les nuisances, après 1978, aucune solution ni pour les locaux commerciaux. Sauf si le bruit dépassé 70 dB avec des fenêtres triple vitrage ou des murs anti-bruits financés par Vinci Autoroutes. Une nouvelle mesure sonore est prévue en 2024 pour déterminer si le taux dépasse ou pas les 70 dB.

### **5/ Sécurisation des modes doux – Avenue saint-Didier**

Le Maire explique la situation concernant le projet de sécurisation des modes doux sur l'avenue Saint-Didier – RD 598 : « Le Département va faire procéder à un carottage du tapis pour voir si présence d'amiante. Début 2024, le Département entreprendra la réfection du tapis, du bas du village à l'arrêt de bus de l'autre côté du pont de l'autoroute. Après ces travaux, l'avenue Saint-

Didier deviendra voie communale et on pourra penser aux aménagements de sécurisation des modes doux. Cependant, les dossiers de subvention ont été supprimés. » A suivre...

## **6/ Projet photovoltaïque sur les bords du Rhône - CNR**

Le Maire fait état d'un projet de parc photovoltaïque sur des terrains CNR en bordure du Rhône au nord de la station d'épuration. Le projet concerne l'implantation de 80 panneaux photovoltaïque sur 13 000m<sup>2</sup> porté par la société Solarhona. Le début du chantier est prévu pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2024 pour une mise en fonction au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 avec une concession d'une durée de 30 ans.

## **7/ Commerce**

Le snack « Ravioles & Burger » a fermé ses portes au 30 juin. Une activité de restauration rapide autour de la cuisine portugaise ouvrira ses portes prochainement et sera portée par deux Tourrettois.

## **8/ Eau potable – déléataire Suez**

Comme chaque année, le Maire fait une synthèse du rapport d'activité du déléataire de l'eau potable – Suez – pour le Syndicat des Eaux Drôme Rhône. C'est 388 kms de canalisations dont 128 kms qui ont été sondés pour rechercher les fuites pour 7 244 abonnés et 852 230 m<sup>2</sup> d'eau consommée pour un rendement de 72%.

## **9/ Prise de parole de Valérie Ragel**

Valérie Ragel prend la parole pour évoquer en premier lieu l'ouverture de l'aire de jeux. « Quand est-elle prévue ? » Lionel Fargier apporte des précisions. « La clôture est terminée. Les agents de la commune ont planté du gazon c'est pourquoi il faut la maintenir fermée pour laisser le gazon poussé. Deux bancs ont été rénovés par les agents de la commune grâce aux planches récupérées grâce au réseau de Bernard. » Le premier adjoint a également évoqué la plantation des arbres et arbustes et d'un olivier centenaire pour l'espace commercial de Logis Neuf – l'entreprise interviendra entre le 3 et le 7 juillet. Un débat est également lancé autour du projet de citoyenneté pour les jeunes du village de 16 à 18 ans. Une soirée ? Une journée à 100% loisirs. La réflexion se poursuit.

## **10/ Prise de parole d'Emmanuel Dumas**

Emmanuel évoque la possibilité d'implanter un banc sur l'avenue du Blomard pour les personnes âgées empruntant cette voie pour aller à l'espace commercial. Lionel Fargier a bien entendu la demande et va voir avec les services techniques si ils peuvent rénovés un troisième banc et trouver un emplacement pour le mettre à disposition des Tourrettois.

## **11/ Prise de parole de Francis Roth**

Francis Roth prend la parole pour évoquer le projet « un arbre pour chaque naissance ». Où planter les arbres ? Autour de l'aire de jeux ? Vers les tennis ? Quelle essence ? Il évoque également l'aménagement de l'abribus en bordure de RN7. Le Maire répond que la Région va fournir cet abribus qui sera installé dans le sens sud-nord mais on ne connaît pas la date. Et

l'écopaturage le long du Blomard ? Le Maire répond que le projet n'est pas abandonné mais qu'il faut trouver une solution avec d'autres communes environnantes pour mener le projet ensemble. Et le projet de gendarmerie ? Pas de nouvelles pour le moment...

A 20h33, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance du conseil municipal.

Le Maire

J.P LAVAIE



Le Secrétaire

J.S SILVE

